

J'ai ordonné, et vous en mangerez dans vos villes comme vous le désirerez.

22 Vous mangerez de cette chair comme vous mangez de celle des chèvres et des cerfs : et le pur et l'impur en mangeront indifféremment.

23 Gardez-vous seulement de manger du sang de ces bêtes, car leur sang est leur vie : et ainsi vous ne devez pas manger avec leur chair *ce qui est* leur vie.

24 Mais vous répandrez ce sang sur la terre comme de l'eau,

25 afin que vous soyez heureux, vous et vos enfans après vous, ayant fait ce qui est agréable aux yeux du Seigneur.

26 Quant aux choses que vous aurez consacrées, et que vous aurez vouées au Seigneur, vous les prendrez ; et étant venus au lieu que le Seigneur aura choisi,

27 vous présenterez en oblation la chair et le sang de vos *holocaustes* sur l'autel du Seigneur votre Dieu. Vous répandrez le sang des *autres* hosties autour de l'autel ; et pour vous, vous mangerez vous-mêmes de leur chair.

28 Observez et écoutez bien toutes les choses que je vous ordonne, afin que vous soyez heureux pour jamais, vous et vos enfans après vous, lorsque vous aurez fait ce qui est bon et agréable aux yeux du Seigneur votre Dieu.

29 Quand le Seigneur votre Dieu aura exterminé devant vous les nations dont vous allez posséder le pays ; que vous en serez actuellement en possession, et que vous habiterez dans leurs terres ;

30 prenez bien garde de ne pas imiter ces nations, après qu'elles auront été détruites à votre entrée ; et ne vous informez pas de leurs cérémonies, en disant : Je veux suivre moi-même le culte dont ces nations ont honoré leurs dieux.

31 Vous ne rendrez point de semblable culte au Seigneur votre Dieu. Car elles ont fait pour honorer leurs dieux toutes les abominations que le Seigneur a en horreur, en leur offrant en sacrifice leurs fils et leurs filles, et les brûlant dans le feu.

32 Faites seulement en l'honneur du Seigneur ce que je vous ordonne, sans y rien ajouter ni en rien ôter.

CHAPITRE XIII.

Peines contre les faux prophètes, et contre ceux qui se laisseraient aller à l'idolâtrie.

1 S'il s'élève au milieu de vous un prophète, ou quelqu'un qui dise qu'il a eu une vision en songe, et qui prédise quelque chose d'extraordinaire et de prodigieux,

2 et que ce qu'il avait prédit soit arrivé ; et qu'il vous dise en même temps : Allons, suivons les dieux étrangers qui vous sont inconnus, et servons-les :

3 vous n'écoutez point les paroles de ce prophète ou de cet inventeur de *visions* et de songes ; parce que le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il paraisse clairement si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre âme, ou si vous ne l'aimez pas de cette sorte.

4 Suivez le Seigneur votre Dieu, craignez-le, gardez ses commandemens, écoutez sa voix, servez-le, et attachez-vous à lui seul :

5 mais que ce prophète ou cet inventeur de songes soit puni de mort, parce qu'il vous a parlé pour vous détourner du Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Égypte, et qui vous a rachetés du séjour de servitude, et pour vous détourner de la voie que le Seigneur votre Dieu vous a prescrite ; et vous ôterez ainsi le mal du milieu de vous.

6 Si votre frère, fils de votre mère, ou votre fils, ou votre fille, ou votre femme qui vous est si chère, ou votre ami que vous aimez comme votre vie, veut vous persuader et vient vous dire en secret : Allons, et servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus, comme ils l'ont été à vos pères,

7 les dieux de toutes les nations dont nous sommes environnés, soit de près ou de loin, depuis un bout de la terre jusqu'à l'autre ;

8 ne vous laissez point aller à ses discours, et n'y prêtez point l'oreille, et que la compassion ne vous porte point à l'épargner ou à lui donner retraite ;

9 mais tuez-le aussitôt. Que votre main lui donne le premier coup, et que tout le peuple le frappe ensuite.

10 Qu'il périsse accablé de pierres, parce qu'il a voulu vous arracher du culte du Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Égypte, de ce séjour de servitude ;

11 afin que tout Israël entendant cet exemple, soit saisi de crainte, et qu'il ne se trouve plus personne qui ose entreprendre rien de semblable.

12 Si dans quelqu'une de vos villes que le Seigneur votre Dieu vous aura données pour les habiter, vous entendez dire à quelques-uns

13 que des enfans de Belial sont sortis du milieu de vous, et ont perverti les habitans de leur ville, en leur disant : Allons, et servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus ;

14 informez-vous avec tout le soin possible de la vérité de la chose ; et après l'avoir connue, si vous trouvez que ce qu'on vous avait dit est certain, et que cette abomination a été commise effectivement,

15 vous ferez passer aussitôt au fil de l'épée les habitans de cette ville, et vous

la détruirez avec tout ce qui s'y rencontrera, jusqu'aux bêtes.

16 Vous amasserez aussi au milieu des rues tous les meubles qui s'y trouveront, et vous les brûlerez avec la ville, consumant tout en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en sorte que cette ville demeure éternellement ensevelie sous ses ruines, et qu'elle ne soit jamais rebâtie.

17 Et il ne demeurera rien de cet anathème dans vos mains, afin que le Seigneur appaise sa colère et sa fureur, qu'il ait pitié de vous, et qu'il vous multiplie comme il l'a juré à vos pères,

18 tant que vous écouterez la voix du Seigneur votre Dieu, et que vous observerez toutes ses ordonnances que je vous prescris aujourd'hui, afin que vous fassiez ce qui est agréable aux yeux du Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE XIV.

Animaux purs et impurs. Dîmes et repas devant le Seigneur.

1 Soyez les dignes enfans du Seigneur votre Dieu. Ne vous faites point d'incisions, et ne vous rasez point en pleurant les morts,

2 parce que vous êtes un peuple saint et consacré au Seigneur votre Dieu, et qu'il vous a choisis de toutes les nations qui sont sur la terre, afin que vous fussiez particulièrement son peuple.

3 Ne mangez point de ce qui est impur.

4 Voici les animaux dont vous devez manger : le bœuf, la brebis, le chevreau, 5 le cerf, la chèvre sauvage, le buffle, le chèvre-cerf, le chevreuil, l'oryx, la girafe.

6 Vous mangerez de tous les animaux qui ont la corne divisée en deux et qui ruminent.

7 Mais vous ne devez point manger de ceux qui ruminent, et dont la corne n'est point fendue, comme du chameau, du lièvre, du chœrogrille. Ces animaux vous seront impurs, parce qu'encore qu'ils ruminent, ils n'ont point la corne fendue.

8 Le pourceau aussi vous sera impur, parce qu'encore qu'il ait la corne fendue, il ne rumine point. Vous ne mangerez point la chair de ces animaux, et vous n'y toucherez point lorsqu'ils seront morts.

9 Entre tous les animaux qui vivent dans les eaux, vous mangerez de ceux qui ont des nageoires et des écailles.

10 Vous ne mangerez point de ceux qui n'ont point de nageoires ni d'écailles, parce qu'ils sont impurs.

11 Mangez de tous les oiseaux qui sont purs;

12 mais ne mangez point de ceux qui sont impurs, qui sont l'aigle, le griffon, l'aigle de mer.

13 l'ixion, le vautour, et le milan selon ses espèces;

14 les corbeaux, et tout ce qui est de la même espèce;

15 l'autruche, la chouette, le larus avec l'épervier, et tout ce qui est de la même espèce;

16 le héron, le cygne, l'ibis,

17 le plongeon, le porphyron, le hibou,

18 l'onocrotalus, et le charadrius, chacun selon son espèce; la huppe et la chauve-souris.

19 Tout ce qui rampe sur la terre, et qui a des ailes, sera impur, et on n'en mangera point.

20 Mangez de tout ce qui est pur.

21 Ne mangez d'aucune bête qui sera morte d'elle-même; mais donnez-la, ou vendez-la à l'étranger qui est dans l'enceinte de vos murailles, afin qu'il en mange, parce que pour vous, vous êtes le peuple saint du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez point cuire le chevreau dans le lait de sa mère.

22 Vous mettrez à part chaque année le dixième de tous vos fruits qui naissent de la terre;

23 et vous mangerez en la présence du Seigneur votre Dieu, au lieu qu'il aura choisi, afin que son nom y soit invoqué, la dixième partie de votre froment, de votre vin et de votre huile, et les premiers-nés de vos bœufs et de vos brebis, afin que vous appreniez à craindre le Seigneur votre Dieu en tout temps.

24 Mais lorsque vous aurez un trop long chemin à faire pour aller jusqu'au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi, et que le Seigneur votre Dieu vous ayant bénis, vous ne pourrez lui apporter toutes ces dîmes,

25 vous vendrez tout, et en aurez de l'argent que vous porterez en votre main, et vous irez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi.

26 Vous achèterez de ce même argent tout ce que vous voudrez, soit des bœufs, soit des brebis, du vin aussi et du cidre, et de tout ce que vous désirerez; et vous en mangerez devant le Seigneur votre Dieu, vous réjouissant, vous et votre famille,

27 avec le lévite qui est dans l'enceinte de vos murailles: prenez bien garde de ne le pas abandonner, parce qu'il n'a point d'autre part dans la terre que vous possédez.

28 Tous les trois ans vous séparerez encore une autre dime de tous les biens qui vous seront venus en ce temps-là, et vous la mettrez en réserve dans vos maisons;

29 et le lévite qui n'a point d'autre part dans la terre que vous possédez, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans vos villes, viendront en manger et se rassasier,